

Identification de l'organisme qui passe le marché : Alter Public, 48C Bd Foch, BP 80110, 49101 Angers représentée par son Directeur général, Michel BALLARINI

Objet du marché : Travaux de désamiantage et de démolition partielle du Centre commercial Beaussier situé dans le Quartier Belle Beille à Angers (49)

Durée du marché : Durée des travaux : 11 semaines compris 4 semaines de préparation

Date de démarrage prévisionnelle : Octobre 2019

Procédure de passation : Procédure adaptée avec possibilité de négociation dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique

Modalités d'attribution : Les éléments demandés pour la candidature et l'offre sont mentionnés dans le règlement de consultation. Les variantes libres sont acceptées. Aucune prestation supplémentaire n'est prévue. Le délai de validité des offres est de 90 jours. En cas de groupement, groupement solidaire ou groupement conjoint avec Mandataire solidaire.

Critères de sélection : Prix - 50 %

Valeur technique - 50%

Les principes de notation sont définis dans le règlement de consultation.

Date limite : Date limite de réception des offres : 12/09/19 à 12h00

AOA 6060A 19 77

Renseignements divers : Le DCE est gratuitement téléchargeable sur la plateforme

<http://www.achatpublic.com>. Aucun dossier papier ne sera envoyé. Les candidatures et les offres doivent être remises au format dématérialisé via le même site. Des questions peuvent être posées jusqu'au 02/09/2019 à 17h sur www.achatpublic.com, les réponses seront apportées au plus tard le 06/09/2019 via le même site.

Adresse Internet du profil acheteur :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2019_G1Z-WCAmHg

Voies et délais de recours : Référé précontractuel ou référé contractuel dans les délais prévus aux articles 1441-1 du code de procédure civile. Tribunal de Grande Instance de Rennes, Cité judiciaire, 7 rue Pierre Abélard, BP 3127, 35031 Rennes Cedex. Tel : 0299653777, Fax : 0299310615,

<http://www.justice.gouv.fr>

Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication : 29/07/2019